Article		Colonne I Types et catégories de permis	Colonne II Nombre de coupons de transport
1	a)	Caribou valide pour la partie de la zone 22 dont le plan apparaît à l'annexe XII	
		i. résident	2
	<i>b</i>)	Caribou valide pour la partie de la zone 22 dont le plan apparaît	
		à l'annexe XVII	
		i. résident	2
		ii. non-résident	2
		iii. non-résident canadien	2
	c)	Caribou valide pour la zone 23 sauf la partie sud dont le plan apparaît	
	-	à l'annexe XVIII et sauf la partie est dont le plan apparaît à l'annexe CC	
		i. résident	2
		ii. non-résident	2
		iii. non-résident canadien	2
	<i>d</i>)	(paragraphe abrogé)	
	e)	(paragraphe abrogé)	
2	a)	Cerf de Virginie ailleurs que dans la zone 20	
		i. résident	1
		ii. non-résident	1
	<i>b</i>)	Cerf de Virginie dans la zone 20	
		i. résident	2
		ii. non-résident	2
	c)	Cerf de Virginie, femelle ou mâle, dont les bois mesurent moins de 7 cm	1
		pour toutes les zones sauf pour la zone 20	
		i. résident	0
	c.1)	Cerf de Virginie, femelle ou mâle, dont les bois mesurent moins de 7 cm	1
		pour toutes les zones sauf pour la zone 20 (1 ^{er} abattage)	
		i. résident	1
	d)	Cerf de Virginie, femelle ou mâle, dont les bois mesurent moins de 7 cm	1,
		dans la zone 20	
		i. résident	2
		ii. non-résident	2
3		nouille léopard, Grenouille verte, Ouaouaron	
	i ré	sident	0

4	Lièvre ou lapin à queue blanche au moyen de collet i. résident	0	
5	a) Orignal pour toutes les zones		
	i. résident	1	
	ii. non-résident	1	
	b) Orignal femelle de plus d'un an		
	i. résident	0	
	c) Orignal, Correction de zone		
	i. résident	0	
	ii. non-résident	0	
6	a) Ours noir		
	i. résident	2	
	ii. non-résident	2	
	b) Ours noir valide pour la zone 13		
	i. non-résident	0	
	c) Ours noir valide pour la zone 16	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	i. non-résident	0	
7	Petit gibier		
	i. résident	0	
	ii. non-résident	0	
8	Permis de chasser tout gibier et de piéger des animaux à fourrure, pour		
	un indien non-bénéficiaire de la Convention de la Baie James et du		
	Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois, domicilié		
	au Québec, qui occupe un terrain de chasse aux animaux à fourrure	0	
9	Dindon sauvage		
	i. résident	2	
10	Petit gibier à l'aide d'un oiseau de proie		
	i. résident	0	
	ii. non-résident	0	